

INTRODUCTION

La reforestation a de beaux jours devant elle, même si elle ne peut remplacer la forêt naturelle en raison des essences choisies (le pin et l'eucalyptus) qui poussent rapidement, produisent très vite du bois, mais ne sont pas du tout à la mesure des enjeux écologiques qui sont ceux de la forêt³. À Strasbourg, en 2024, il est question de planter 500 000 arbres, à Paris 170 000. En ville, où la place est rare, des solutions de réconciliation fondées sur la nature peuvent être appropriées : l'arbre est un atout pour l'ombre qu'il donne, pour la santé psychologique qu'il procure. À l'heure où les villes veulent redonner à l'arbre toute sa place⁴, cet enjeu peut s'accomplir en partie grâce aux terrains des anciennes fortifications jusqu'ici laissés pour compte des espaces verts, mais qui étaient autrefois plantés d'arbres et de haies. En effet, l'héritage de la nature militaire est difficile à appréhender à la fois parce que son inscription matérielle dans le paysage s'est effacée – la végétation n'est jamais statique car elle est constituée d'êtres vivants – et parce qu'elle n'a pas laissé d'empreinte sur des mentalités en l'absence d'un système de droit établi. C'est la raison pour laquelle aucun site militaire ne figure dans la liste des jardins remarquables dont le label est déposé pour la France et l'Europe⁵.

Pourtant, la pratique qui nous intéresse est ancienne. Une cinquantaine d'années après l'épanouissement du jardin français d'agrément⁶ à la fin de la Renaissance et surtout après la fin des guerres de Religion apparaît, de manière développée sous la plume de Vauban (1633-1707), la mention de plantations par les militaires sur les fortifications, à savoir les ouvrages de défense. En réalité, il s'inscrit dans la suite de Jean Errard

3. Dominique Roques, *Parfum des forêts. L'homme et l'arbre, un lien millénaire*, Paris, Grasset, 2023.

4. Émission « Les forêts urbaines, quand les villes passent au vert », *France Inter*, 2 janvier 2024, 54 min, radiofrance.fr/franceinter/podcasts/zoom-zoom-zen/zoom-zoom-zen-du-mardi-02-janvier-2024-2420020 (consulté le 02/01/2024).

5. Voir la *Liste des jardins labellisés « Jardin remarquable » au 14 août 2025* : parcsetjardins.fr/assets/pdf/Liste-jardins-labellises.1695889597.pdf (consulté le 29/10/2025).

6. Jusqu'à la Renaissance en Italie, jardin d'agrément et jardin de production étaient confondus. Françoise Dubost, « Plantes-bandes et herbes folles : les ethnologues au jardin », Dans Hervé Brunon, *Le jardin notre double. Sagesse et déraison*, Paris, Autrement, 1999, p. 27.